

Séance du : 7 décembre 2015

n° 27/2015

**L'an deux mille quinze, le sept décembre à 17 heures.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 26 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Isabelle COUTUREAU, Marie-Gabrielle DAYMIER, Marie-Françoise GAUBERT, Patricia RUIZ, Sandrine VALETTE,

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Gérard LAMARQUE, Jean-Claude LANDET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Serge OURLIAC, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL.

**Avaient donné pouvoir :**

P.CHESNAY à C.CABROL, M.DUTECH à D.VIENNE, M.GALANT à B.ASENSIO, M.DEMANGEOT à M.CRESPY, J.L.GOUXETTE à A.ITIER, B. STUDER à JP POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 39

**Délégués suppléants :**

Mme Colette CABROL, Nelly CALMET, Marie-Claire GAROFALO

Mrs Brice ASENSIO, Jean-Clément CASSAN, Etienne CRESPY, Guy DARNAUD, Olivier GUERRA, Alain ITIER, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE, Rémi ZANATTA.

**Excusés :**

Mmes Andrée ORIOL, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Jean-Claude LAUTRE, Christian REBELLE, Marc TARDIEU.

**Objet : Nouvelle répartition de la masse salariale à transférer du budget principal au budget annexe du GAL et validation du plan de financement pour l'animation et la gestion du GAL sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2015.**

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE de la 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Monsieur le Président précise que cette délibération modifie les délibérations n°12/2015 du 4 mai 2015 et n°20/2015 du 28 septembre 2015 concernant la part de la masse salariale inscrite au budget principal qui sera transférée au budget annexe du GAL ainsi que son plan de financement. Ces modifications font suite à :

- l'application du règlement du PDR de la Région Midi-Pyrénées approuvé en septembre 2015 par la commission européenne qui précise que seul le personnel effectuant un mi-temps minimum pour le GAL peut être pris en compte dans le cadre des aides LEADER.

Par conséquent, le Président propose la nouvelle répartition qui suit :

- Poste de coordonnatrice du GAL : 100 % de la masse salariale à compter du 9 juillet 2015,
- Poste de gestionnaire du GAL : 60% de la masse salariale à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Il présente ensuite le plan de financement de l'animation et du fonctionnement du GAL du 9 juillet au 31 décembre 2015.

### Plan de financement « Animation/fonctionnement du GAL pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2015 »

Dépenses HT		Recettes		
total salaire 2eme sem 2015	29 963,85	LEADER : 60%		19 898,31
Brigitte GLAIN : 0,9 etp		Autofinancement PETR : 40%		13 265,54
William DUPRE : 0,6 etp (nov. et déc.)		Pays : 10%		3 316,39
Frais fonctionnement	1 200	Interco : 30%		9 949,16
		Castelnaudary Lauragais Audois	26,45%	2 631,89
		Lauragais, Revel sorézois	20,83%	2 072,63
Frais déplacement	2000	Piège Lauragais Malepère	16,03%	1 595,33
		Cœur Lauragais	14,57%	1 449,96
		Cap Lauragais	13,67%	1 360,52
		CO.LAUR.SUD	8,43%	838,84
<b>Total dépenses</b>	<b>33 163,85</b>	<b>Total recettes</b>		<b>33 163,85</b>

#### Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- 1°) – **APPROUVE** le dispositif de mutualisation tel que présenté,
- 2°) – **APPROUVE** le plan de financement pour l'animation et le fonctionnement du GAL du 2<sup>ème</sup> semestre 2015,
- 3°) – **AUTORISE** le Monsieur Président à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 07 décembre 2015

**Le Président**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

*Courriel* : scot.lauragais@orange.fr